

Institut universitaire d'études du développement –
Institut universitaire des hautes études internationales

Introduction à la coopération au développement et l'action humanitaire internationale

Professeurs Forster et Fino

Février 2005

Médecins sans frontières :
l'humanitaire face à ses contradictions

Jean-Claude Vignoli
e-mail : vignoli1@etu.unige.ch

Table des matières :

1	INTRODUCTION	3
1.1	Remarques méthodologiques	4
2	MSF, UNE ONG PAS COMME LES AUTRES	4
2.1	Contradictions internes : le ver est dans le fruit	5
2.1.1	Le témoignage, et la « loi du tapage »	5
2.1.2	Chronicité d'une action	6
2.2	L'histoire de MSF	6
2.2.1	Premiers pas	7
2.2.2	Le schisme	7
2.2.3	La route vers une professionnalisation	8
2.3	Le rôle de MSF	9
3	L'EMPREINTE DE MSF SUR LES DROIT ET DEVOIR D'INGÉRENCE	10
3.1	Evolution du droit d'ingérence	11
3.1.1	1987 : Droit et morale humanitaire	11
3.1.2	La fin de la Guerre Froide	11
3.2	Les problèmes inhérents à l'action humanitaire : MSF et ses contradictions	12
3.2.1	L'indépendance : avantage ou inconvénient ?	13
3.2.2	Missions longues, et l'impact sur le terrain	15
4	CONCLUSION	16
5	BIBLIOGRAPHIE	i
6	ANNEXES	iv

1 Introduction

Le problème de l'ingérence humanitaire n'est pas à proprement parler une question contemporaine : déjà au XVIII^e siècle, des Français fuyant Saint-Domingue étaient recueillis par les populations et les institutions en Floride. Au XIX^e siècle, on verra également le Tsar Alexandre II intervenir à plusieurs reprises dans les Balkans pour protéger les « frères orthodoxes ».

Si l'histoire de l'humanité est jalonnée d'interventions de ce type, où l'on pouvait voir des Etats forts s'insinuant dans les affaires d'Etats faibles, une donnée nouvelle va faire son apparition durant le XX^e siècle : l'ingérence de la société civile. Des Organisations Non Gouvernementales (ONG) vont ainsi clairement prendre position, au vu et au su de tous. Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas de société civile « compatissante » avant cela, mais sa mobilisation débouchait, si couronnée de succès, par une intervention de l'Etat. La véritable nouveauté du siècle passé est d'avoir dépassé le modèle westphalien à la fois du point de vue supranational (avec des OI comme la SDN, l'ONU, l'UE, etc.), et à la fois de manière transnationale (avec les ONG).

C'est dans l'optique de ce deuxième niveau, traversant les frontières plutôt que les consolidant, que Médecins sans frontières (MSF) va voir le jour ; il ne sera plus question d'être arrêté par cette création de l'homme - la frontière - pouvant servir d'obstacle à une barbarie de l'homme - la guerre. Au sein de ce second niveau, il y a lieu d'établir certaines distinctions ; pour reprendre l'approche de M. Bernard Kouchner, nous pouvons distinguer trois générations d'organisations humanitaires¹ :

- Celles agissant avec l'accord des Etats, dont le silence sur la réalité du terrain a pu nuire aux causes défendues. Ce sont les associations comme la Croix-Rouge d'Henri Dunant.
- Celles associant un devoir de dénonciation à l'action proprement dite, appelés les « médecins de l'aventure ». On parle ici d'organismes comme MSF.
- Enfin, un mouvement plus émotionnel, avec la prolifération d'artistes - par exemple – qui mobilisent de l'argent pour l'aide d'urgence. On pouvait ainsi voir durant les années 80 de nombreux chanteurs donner des concerts pour venir en aide à la population éthiopienne.

Bien que ces trois générations aient émergées chronologiquement les unes suivant les autres, elles tiennent en réalité plus de trois dimensions différentes que de trois évolutions ; chacune combinant ses propres avantages et inconvénients, elles sont plus complémentaires qu'exclusives. Là où le CICR ne peut intervenir, MSF agit ; là où MSF ne pèse pas de son poids sur les politiques, le CICR intercède. La troisième dimension permet de doter de moyens sans précédents, depuis les années 80, les ONG humanitaires.

Cependant, il faut garder à l'esprit que sous le couvert d'intervention humanitaire, objectif louable, peuvent se cacher toutes les problématiques liées à la mondialisation accélérée que nous connaissons. En effet, jusqu'où pouvons-nous enfreindre le respect de la diversité des cultures ? En intervenant, des ONG peuvent attiser un sentiment de xénophobie latent (ou même patent) des populations autochtones, voire détruire un savant équilibre de cohésion nationale. Sous des prétextes humanitaires, certaines actions peuvent être ressenties comme de l'impérialisme occidental.

Est-ce que l'intervention n'est qu'une « dictatorial interference by a State in the affairs of another State for the purpose of maintaining or altering the actual condition of things »²?, définition courante en droit international de l'ingérence ?

MSF a fait le choix de dire non ; non à ces questions, mais non également aux conflits qui gangrènent l'histoire universelle. Et c'est pour cette raison que l'organisation se trouve régulièrement sous les feux de l'actualité, comme récemment au sujet de l'intervention étasunienne en Irak. Ce qui ne l'a pas empêchée de se poser sans fin la question de comment mener son action, et de la légitimité de celle-ci. On y trouve ainsi des discussions récurrentes internes : quelle dimension doit prendre l'association, quelles relations peut-elle entretenir avec les Etats, et comment doit-elle amener sur la scène médiatique les exactions auxquelles elle assiste. Nous allons tenter d'analyser comment les

¹ Sole, Robert, « Une conférence internationale à Paris : Le droit d'ingérence humanitaire », *Le Monde*, 28 janvier 1987

² Oppenheim, L., Lauterpacht, H., *International Law : A Treatise*, 8th edition, vol. 1, 1955, p. 305

antinomies internes à MSF ne sont que le reflet du débat sur le sujet, et quelles sont les réponses qu'elle tente d'y apporter.

Après une présentation de l'association et des contradictions qui l'agitent, nous tenterons de présenter en quoi l'autonomie de MSF est importante, et quels sont les effets de bord de son action.

1.1 Remarques méthodologiques

Le présent travail n'a pas pour objet de présenter les avantages et désavantages du droit d'ingérence. L'accent sera mis dans un premier temps sur les antilogies internes à l'organisme Médecins sans frontières, et dans un deuxième temps, nous essaierons de démontrer comment est-ce que ce débat trouve un écho dans les « relations extérieures » de l'association humanitaire. Nous nous appuierons résolument sur MSF pour comprendre les problèmes posés par son interventionnisme.

Par ailleurs, ce travail a été réalisé à partir de sources majoritairement liées à la section MSF-France ; section originelle, l'action de MSF ne peut plus aujourd'hui être restreinte à sa version française. Toutefois, choix a été fait de s'y restreindre malgré tout, car l'approche adoptée aurait nécessité un travail bien plus volumineux.

2 MSF, une ONG pas comme les autres

Dans le terreau fertile que seront les soulèvements populaires de la fin des années soixante, un groupe d'individus français va se rendre dans la province du Biafra, en pleine guerre de sécession nigérienne. Dans le cadre de la première intervention à grande échelle du CICR et associations humanitaires privées, Bernard Kouchner et d'autres médecins vont s'insurger face à la politisation du conflit, face à la méconnaissance totale des réalités du terrain des populations et des politiques : « A quoi servaient les médecins s'ils n'alertaient pas le monde sur l'usage assasin du blocus alimentaire comme arme de guerre ? »³ Le problème est posé, un groupe d'hommes ne veut plus accepter l'omerta à laquelle se plie CICR. Bernard Kouchner et Max Récamier⁴ publieront le 23 octobre 1968 un article dans *Le Monde*, rompant par-là même les termes de leurs contrats avec la Croix-rouge. La tradition du secret est bafouée, condition *sine qua non* pour que les Etats acceptassent l'intervention des ONG. Dans leur perception de ce que doit être l'action humanitaire, les deux hommes seront suivis par onze camarades⁵ médecins et journalistes : ils fonderont Médecins sans frontières, le 22 décembre 1971.

Avant de nous pencher sur le *comment* de MSF, regardons brièvement le *pourquoi*. Le nom de l'organisation est à ce sujet éloquent : « Médecins sans frontières ». Plus qu'une association humanitaire généraliste, l'organisation souhaite envoyer des médecins aux quatre coins de la planète. Le serment d'Hippocrate⁶ servira de justificatif à cette mission, où la santé du malade doit être le seul but recherché. Les docteurs sont donc appelés à exercer leur métier là où l'on a le plus besoin d'eux, venir en aide aux plus démunis ; les démunis et victimes de guerres doivent également avoir accès aux soins, quitte à franchir des frontières.

Hormis l'aspect quelque peu suranné d'un tel texte, il est intéressant de noter le paradoxe sur lequel va se fonder l'organisme. Utilisant comme fond commun un document de la Grèce antique, on souhaite oublier un de ses versants fondateurs de la médecine : « Quoi que je voie ou entende dans la société pendant l'exercice ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas ». La position de MSF est antinomique avec la rédaction d'Hippocrate, que l'on utilise que lorsqu'il permet de justifier ses choix. Si MSF, comme nous allons le voir, est un tournant dans l'aide humanitaire, l'association l'est

³ Kouchner, Bernard, *Le malheur des autres*, Odile Jacob, 1991, p. 113

⁴ Vallaeys, Anne, *Médecins sans frontières, la biographie*, Fayard, Paris, 2004, p. 140

⁵ Les membres fondateurs au complet : Dr Marcel Delcourt, Dr Max Recamier, Dr Gérard Pigeon, Dr Bernard Kouchner, Raymond Borel, Dr Jean Cabrol, Vladan Radoman, Dr Jean-Michel Wild, Dr Pascal Greletty-Bosviel, Dr Jacques Bérés, Gérard Illiouz, Philippe Bernier, Dr Xavier Emmanuelli.

⁶ Voir annexe.

aussi peut-être dans sa vision de la discipline médicale : le témoignage, deuxième principe fondateur de MSF⁷, prend le pas sur l'un des principes fondateurs de la médecine occidentale.

2.1 Contradictions internes : le ver est dans le fruit

L'assemblée générale constituante de l'association aura lieu à Paris ; le magazine médical *Tonus*, qui souhaitait mettre sur pied un groupe d'intervention d'urgence, se joint à des anciens médecins du Biafra, eux-mêmes à la recherche d'une structure propre à leur donner les moyens d'une action d'urgence. Une charte codifiera la rencontre de leurs idéaux communs : « Les Médecins Sans Frontières apportent leurs secours aux populations en détresse, aux victimes de catastrophes d'origine naturelle ou humaine, de situations de belligérance, sans aucune discrimination de race, religion, philosophie ou politique » (extrait de la Charte de MSF).

Mais cette Charte, symbole d'un volontarisme humaniste qui réunit ses rédacteurs, cache une réalité tout autre : l'expérience très différente des membres de l'association, avec d'un côté des hommes de terrain, et de l'autre des hommes de « cabinet », éclatera au grand jour par la suite : « Nous les "Biafrais" savions que nous volerions tôt ou tard de nos propres ailes. Nous n'avions rien à faire avec ces généralistes de province abonnés de *Tonus*. Ils n'étaient pas comme nous »⁸, relate Bernard Kouchner.

Le conflit entre « biafrais » et « tonusiens » dépassera le cadre de simples querelles d'hommes ; c'est en réalité toute une problématique liée à l'action humanitaire elle-même qui se cristallisera régulièrement lors de débats internes à MSF. Les deux contradictions que nous allons présenter tiennent autant à la forme (médiatisation des actions) qu'au fond (durée d'intervention).

2.1.1 Le témoignage, et la « loi du tapage »

Cœur de la réflexion de Kouchner et de ses amis, le témoignage. Et pourtant, on peut lire dans les Statuts : « Il est interdit aux membres de l'association de faire des déclarations, communications écrites ou orales en référence à l'association ou relatives aux interventions qu'elle effectue, a effectuées ou effectuera, sauf délégation spéciale du comité de direction collégiale » (art. 8 des Statuts de MSF de 1971)⁹. Avec pour origine l'idée le refus de se taire, l'association souhaite néanmoins « cadrer » ses interventions, ou les interventions de ses membres. « Le poids des mots est important. [...] On ne veut pas faire n'importe quoi », nous confie un membre du Bureau International de MSF¹⁰. Le poids des mots, la mise en scène d'actions « coups-de-poing », c'est l'une des deux raisons majeures qui va séparer les membres fondateurs huit ans plus tard, comme nous le verrons plus loin.

Si tous à MSF, quelque soit l'époque, s'accordent à vouloir donner la parole à ceux qu'on n'entend pas, la manière de l'amener sur le devant de la scène est très discutée. Mais malgré tout, ce qu'appelle Kouchner la « loi du tapage »¹¹, qui consiste à faire autant de bruit que possible pour alerter l'opinion publique, est utilisée par l'association. Lors de la mission de MSF en Ethiopie, et devant l'instrumentalisation dont fait l'objet l'organisme, celui-ci s'exprimera avec force, et dans tous les journaux. Ou lors des premières guerres balkaniques des années 90, on voit Rony Braumann¹² utiliser les médias pour lancer un appel à une intervention armée contre les Serbes. C'est d'ailleurs à cette occasion que le CICR¹³, pour la première fois de son histoire, abandonne son sacro-saint mutisme. On voit ici l'émulsion qu'il peut exister entre les deux dimensions de l'humanitaire.

Véritable axiome identitaire de MSF, l'association prend la parole pour ceux qui ne l'ont pas. Mais jusqu'où doit-on aller ? A vociférer telle une Cassandre des temps nouveaux, on peut perdre toute crédibilité. Et surtout se pose un problème de bon sens : quel pays accepterait l'intervention de MSF

⁷ Voir « Les 10 principes fondateurs de MSF » en annexe.

⁸ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 122. Et l'on peut encore trouver aujourd'hui : « Il est interdit aux membres de l'association de faire des déclarations, communications écrites ou orales au nom de l'association, en dehors des conditions prévues par le règlement intérieur » (art. 5 des Statuts MSF, en vigueur depuis 1997).

⁹ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 125

¹⁰ Interview du 30 novembre 2004

¹¹ Languirand, Jacques, « La loi du tapage », radio-canada, novembre 1993

¹² Président de MSF de 1982 à 1994

¹³ Vallaeys, Anne, *ibid*, pp. 666-667

en son sein, risquant par-là même de voir ses mauvaises actions étalées sur la place publique ? Au Cambodge en 1979, par exemple, MSF s'en retrouvera plus refoulée que quiconque¹⁴, en raison des nombreuses dénonciations médiatisées, qui furent perçues comme des critiques à l'encontre du régime cambodgien.

2.1.2 Chronicité d'une action

L'autre contradiction remarquable au sein du mouvement reposera sur non pas la forme, mais le fond même de leur action : faut-il privilégier l'action à long terme, ou plutôt une intervention ponctuelle ? Véritable question idéologique, qui divise le groupe. Pour Bérès et ses suiveurs, on privilégie les opérations ponctuelles, une médecine « aventurière », alors que pour ses opposants, c'est la formation de personnel local, soit un investissement dans la durée. Si cette interrogation est si importante à nos yeux, c'est qu'elle va décider de la future forme de MSF : sa professionnalisation, seule à même de garantir une intervention durable, en sera le résultat.

Alors que dans un premier temps la discussion est repoussée, Bérès et les « Biafrais » essuieront à plusieurs reprises des défaites « politiques » dans le mouvement. Ils resteront pourtant les « idéologues » officiels de MSF durant la deuxième moitié des années 70. L'urgentisme est plus que toléré, Kouchner s'affiche dans les médias à chaque retour de mission. Et surtout, la structure du mouvement est très légère, permettant d'effectuer quantité d'actions sur demande d'autres organismes. L'idée est de partir sur le front, rapidement, ne bénéficiant pour toute couverture que du cadre de l'organisme demandeur. Medicus Mundi, la Croix-rouge, et bien d'autres sont les commanditaires des missions. On veut s'émanciper totalement du CICR, partir et opérer léger, sans avoir à créer une structure bureaucratique, qui ferait perdre de vue l'objectif premier de MSF : les prises en charge urgentes médicales.

Cependant, MSF effectue un revirement à la fin des années 70, où le long terme va être privilégié. Les camps de réfugiés font leur apparition, et certains souhaitent engager MSF plus que pour des actions épisodiques. Débats épiques, qui ne prendront fin – pour un temps – qu'avec le départ de Kouchner.

Mais la question continue à diviser ; les mêmes qui hier, faisaient « campagne » au sein de MSF pour la durée, vont se retrouver dans la peau des « conservateurs » d'autrefois : chez MSF-Belgique - née au début des années 80 - on défend l'action de très grande envergure. Position « développementaliste », quitte à utiliser pour majeure partie des aides étatiques, ce qu'on réfute fortement du côté français. MSF-France ne veut pas sombrer dans une bureaucratisation de l'aide humanitaire, l'association a peur de perdre son identité même.

Plus tard encore, l'arrivée de Bernard Kouchner en 1988 au Secrétariat d'Etat chargé de l'action humanitaire provoquera en énième questionnement au sein de MSF ; faut-il se développer, avoir plus de moyens, ou faut-il rester léger ? Depuis 1987, l'institutionnalisation de l'association a atteint un sommet, grâce à une croissance constante. On ne sait pas quelle direction prendre. Francis Charhon¹⁵ défend une expansion à outrance, position sur laquelle il s'oppose à Rony Braumann, horrifié à l'idée que l'association puisse perdre ses idéaux fondateurs. Las des conflits, le premier s'en ira au début des années 90.

Pour comprendre d'où ont surgit ces problématiques, qui ont pu parfois amener l'organisation au bord de la rupture, il convient de se pencher sur l'histoire de mouvement.

2.2 L'histoire de MSF

Appréhender l'histoire de MSF n'est pas chose facile ; organisation au terrain de jeu vaste – le monde – et aux acteurs nombreux, il est nécessaire de réduire le champs de recherche au phénomènes marquant seuls. C'est pourquoi nous nous bornerons à présenter la genèse de l'association, la crise interne de 1979 menant au départ de Bernard Kouchner, et une réflexion sur la professionnalisation de MSF.

¹⁴ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 338

¹⁵ Directeur de MSF-France de l'époque

2.2.1 Premiers pas

En décembre 1972, soit une année après la fondation de l'association, un tremblement de terre secoue le Nicaragua du général Somoza. MSF décolle dans l'urgence, pour arriver dans la capitale du pays : trop tard, peu de choses restent à faire, et la collaboration se fait surtout avec les militaires du pays.

La première mission indépendante des *French doctors* sera un échec ; la presse se fit virulente, elle se demande quelle est l'utilité d'une telle association. La bonne volonté ne suffit pas, il est nécessaire de prendre le taureau par les cornes et de changer les méthodes d'action.

Malgré tout, MSF a réussi à monter une intervention seule et rapidement. C'est là que l'on découvre combien âpre peut être la « concurrence » entre les organisations humanitaires : la Croix-rouge française a des mots durs vis-à-vis de MSF, Max Récamier¹⁶ relate : « [Les membres de la Croix-rouge] sont vexés que MSF ait forcé les portes pour monter seule l'opération Nicaragua, ils sont vexés que nous ayons vaincu seuls l'inertie administrative sans recourir à leurs bons offices. Ils reconnaissent de même que nous avons bien joué »¹⁷. La jalousie de la Croix-rouge envers ces « amateurs » est visible, elle a apparemment du mal à accepter sa lourdeur administrative, son incapacité à gérer dans l'immédiateté les urgences. Démonstration parfaite de la rivalité qui peut exister au sein de l'aide humanitaire : au-delà de l'ego, les différences de structures ou de fonctions entre les associations peuvent bien souvent expliquer les rivalités. Chacune pense avoir son rôle à jouer, est persuadée de l'efficacité de son mode d'action choisi.

La pérennité de l'association n'est toutefois pas garantie et des doutes ne vont pas tarder à assaillir MSF ; les récoltes de fonds se font difficiles, le *fund raising* divise quant à la forme qu'il doit adopter. En 1974, le malaise est grandissant, peu continuent à croire à un avenir possible pour l'association. Les divergences développées précédemment se révèlent au grand jour, et des rancœurs entre les « Bifrais » et les médecins de « cabinet » divisent.

Dans cette atmosphère pesante va se dérouler la seconde mission « indépendante » de MSF, cette fois-ci au Honduras. Si cette mission est couronnée de succès, la question primordiale de la durée d'intervention est remise sur le tapis. D'un côté, on estime que partir pour ne rien changer durablement ne sert à rien, et de l'autre, on cultive la sporadicité. L'éternel débat.

Plus encore, Récamier, Bérès et Kouchner sont au même moment en Irak - sans l'accord du gouvernement, pour aider la population kurde ; à leur retour, un orage se lève au sein de MSF, où la frange « conservatrice » n'accepte pas cette ingérence dans un Etat souverain. Premiers signes tangibles d'une dislocation, Philippe Barnier, membre originel qui a toujours été opposé aux « Biafrais », quitte l'association en 1975. Cette fois-ci, aucune temporisation ni négociation n'a pu réconcilier des hommes aux méthodes trop différentes ; la tendance urgentiste l'emporte, pour un temps

2.2.2 Le schisme

L'arrivée dans le mouvement de Claude Malhuret en 1976, jeune médecin altruiste, va remuer en profondeur MSF. Alors qu'il part durant près d'une année en Thaïlande pour s'occuper des déportés cambodgiens, rien ne laisse penser qu'il sera à l'origine de la future scission. Confrontés à des réalités d'un autre ordre, car gérant un camp de réfugiés de plusieurs milliers d'individus, Malhuret reviendra de cette expérience éminemment formatrice, bombardé président de MSF en 1977. L'organisme était à la recherche de sang neuf, et il va l'avoir.

Ne connaissant rien des luttes intestines, il va créer un clivage d'un ordre nouveau dans l'association : à la lutte idéologique entre « biafrais » et « tonusiens », il y substitue le conflit entre les « anciens » et les « nouveaux »¹⁸. Ces derniers sont constitués de Malhuret et de ses amis d'études, et représentent

¹⁶ L'un des membres fondateurs de MSF, qui notamment battit le rappel pour trouver des médecins volontaires pour partir au Biafra en 1968.

¹⁷ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 140

¹⁸ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 249

une volonté de faire du long terme, de structurer le mouvement. Les disputes entre les deux groupes vont être homériques, et le combat aura tendance à se focaliser autour de deux hommes, Kouchner et Malhuret. C'est tout l'avenir de MSF qui se joue entre deux joutes verbales.

En 1978, les jeux sont faits, Malhuret est réélu à la tête de l'association, la nouvelle tendance l'emporte. Le vent change de direction, on s'oriente désormais moins vers la démonstration médiatique, la dénonciation des crimes, mais vers une action plus pragmatique, tournée vers le long terme. On veut développer des infrastructures à l'extérieur de MSF, sur le terrain, pour garantir des meilleures conditions de soins, mais aussi à l'intérieur de MSF !

Pour autant, la véritable implosion se produit lors de l'affaire « Ile de Lumière » en 1979. Pour la première fois, une cause réussit à fédérer la droite comme la gauche française, voyant même Jean-Paul Sartre et Raymond Aron s'unir pour aider les *boat people* vietnamiens. Les politiques dépassent leur idéologie, mais MSF vit malgré tout un point critique de son histoire.

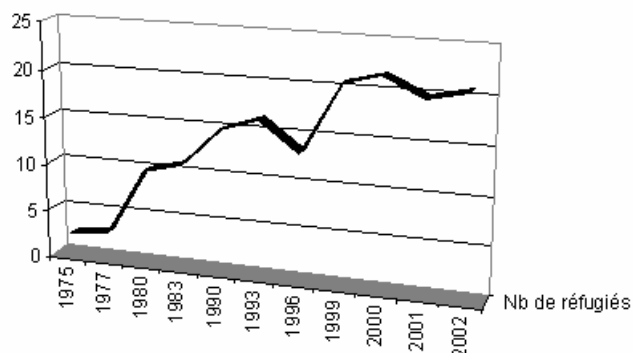
En pleine guerre civile vietnamienne, des milliers de Vietnamiens, risquant leur vie en restant au pays – car pourchassés par le nouveau pouvoir, usent des bateaux pour fuir un sombre destin. Devant l'ampleur de la catastrophe humanitaire, toutes les ONG, politiques et intellectuels français se fédèrent pour venir au secours de ces réfugiés. Bernard Kouchner, comme à son habitude, donne l'impression de tirer la couverture sur lui, en multipliant les entrevues, récits, débats télévisés. Il agit en faisant cavalier seul, mais surtout... n'envisage pas le long terme. En effet, MSF se demande que faire des réfugiés rapatriés, et si le mouvement tombe d'accord sur l'idée d'envoyer un navire chargé de porter secours aux fuyards, la position de Xavier Emmanuelli – ancien soutien de Kouchner - dénote de toute l'ambiguïté de l'action : « Le problème posé à notre siècle par les déplacements de population ne peut se résoudre que globalement, et non par une opération ponctuelle »¹⁹.

Voilà une réponse que Malhuret, pour qui le grand déficit de l'humanitaire avait toujours été les réfugiés, souhaite apporter. Celui-ci, convaincu que pour venir en aide de la manière la plus efficace possible, souhaite structurer le mouvement, lui donner une organisation digne de ce nom, le professionnaliser. En mai 1979, dégoûté par la voie qu'emprunte désormais « son » association, Bernard Kouchner prend la porte, ne se reconnaissant plus du tout dans un mouvement prenant une tournure technocratique, ce qu'il s'était toujours veillé de combattre. Tout comme les « tonusiens » s'étaient vus remerciés, c'est désormais une partie de la tendance « biefraïse » qui est priée de s'adapter, ou de partir. Ceux qui restent, persuadés que l'humanitaire n'est pas synonyme d'aventurisme, voient de loin Kouchner et le fidèle Bérés fonder en 1980 « Médecins du Monde ».

2.2.3 La route vers une professionnalisation

Le bénévolat et le volontariat des participants de MSF étaient règle d'or au sein de l'association, à ses débuts. Et d'ailleurs, la question d'une rétribution ne se posait même pas : il faudra du temps pour que l'organisme commence à avoir des moyens conséquents. Tout fonctionne sur l'altruisme, que ce soit des billets d'avions gratuits offerts par Air France, à la campagne de publicité orchestrée par Jean-Pierre Audour en 1977. Même sur le terrain, les volontaires étaient lâchés dans la nature, sans aucun conseil ni même suivi ; conséquence dramatique, une sage-femme, complètement perdue, se pendra au Honduras²⁰.

L'arrivée de Malhuret change profondément le mouvement, où le dédommagement financier – sujet jusque-là tabou - est même envisagé. Sa préoccupation au sujet des réfugiés trouvera dans les années 80 toute sa pertinence : de 3 millions en 1977, on passera à 11 millions en 1983, et aujourd'hui on dépasse les 20 millions²¹. C'est dire l'importance du phénomène.



¹⁹ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 296

²⁰ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 204

²¹ Selon les chiffres du HCR. Ce ne sont que les chiffres des réfugiés tombant sous le mandat du Commissariat.

L'exil des Cambodgiens lors de la « libération » vietnamienne sera à l'origine de la création de nombreux camps en Thaïlande ; l'association de médecins s'y rendra. Devant l'ampleur de la tâche, avec des centaines de médicaments à trier, des milliers de réfugiés à opérer, rationner, MSF n'aura d'autre choix que de mettre en place une certaine logistique. Dans l'urgence, mais de manière pragmatique, on va rationaliser l'intervention, établir des protocoles, créer une colonne vertébrale susceptible d'être reproduite à l'infini. Divers kits apparaissent, contenant le nécessaire de « survie du médecin ». Le nécessaire pour opérer, pour répondre à l'urgence, est regroupé dans des cartons-types. Ces kits « sans frontières » seront d'ailleurs vendus par de nombreuses autres ONG, et parfois à des agences de l'ONU²². Ils sont aujourd'hui une manne financière non négligeable.

C'est en 1979 que MSF va commencer à avoir un budget à la hauteur de ses ambitions ; l'afflux de dons, grâce à la campagne de presse relative à son intervention au Cambodge, va dépasser ses espoirs. On va dès lors passer du statut d'amateur à celui de professionnel, avec des salariés, avec des techniciens, assurer un suivi des expatriés, créer des *guide-lines*, etc.

Aujourd'hui, MSF est composée de nombreuses sections internationales, le tout coordonné par le Bureau International. Ce bureau a pour tâche de représenter MSF auprès des instances internationales, comme par exemple l'Union européenne²³. Des antennes nationales aux antennes régionales, le mouvement s'est beaucoup structuré. On compte dix antennes régionales, deux bases logistiques, dix-huit sections internationales²⁴ ; tout cela, sans compter MSF-logistique, Epicentre²⁵, Etat d'Urgence production²⁶ et autres Fondation Médecin sans frontières²⁷. Une spécialisation qui tranche avec l'amateurisme des débuts.

A tel point que les mises en garde de Bernard Kouchner, à la fin de années 70, résonnent avec beaucoup d'à-propos ; son pressentiment d'une technocratisation de l'humanitaire prochaine, une bureaucratisation risquant de faire perdre de vue l'objectif premier de MSF : l'intervention sur le terrain.

Ainsi, on peut voir des « procédures » de fermeture de missions, où la dialectique terrain vs. bureau est patente²⁸. Une contradiction interne qu'aucune armature d'association humanitaire ne peut éviter. Le professionnalisme est à ce prix, professionnalisme nécessaire lorsque l'on veut venir en aide au démunis de la manière la plus efficace. Mais l'écueil devient dès lors inévitable...

2.3 Le rôle de MSF

A ses débuts, MSF prône les actions d'urgence, la dénonciation des atrocités du terrain. Le temps passant, le rôle de MSF s'est progressivement diversifié, étendu à des domaines nouveaux, prenant parfois des positions politiques. Par exemple, on peut citer en vrac les dénonciations des conditions existantes des sans-papiers²⁹, la sensibilisation des populations occidentales au SIDA³⁰, aux problèmes d'accès aux médicaments des pays du Sud, etc.

Sur le plan de la hiérarchie, il est à noter que les sections internationales de MSF opèrent de manière autonome. Idée en vigueur dès les premières années dans la « matrice » parisienne, elle permettra à des antennes régionales françaises de fleurir un peu partout dans l'Hexagone. Les sections nationales sont sujettes à avoir leurs propres positions sur le chemin à suivre. On assistera ainsi à une crise d'ampleur au milieu des années 80, lorsque MSF-France et MSF-Belgique afficheront au grand jour leurs divergences idéologiques.

²² Payet, Marc, *Les hommes-orchestres de l'humanitaire*, Alternatives, Paris, 1996, in Ryfman, Philippe, « L'action humanitaire », La documentation française, n° 864, octobre 2001, p. 45

²³ Interview du 30 novembre 2004

²⁴ « Rapport d'activité 2003-2004 », MSF-France, 16 mai 2004

²⁵ Epicentre est un groupe européen d'expertise en épidémiologie pratique créé par MSF dans les années 80.

²⁶ Activité audiovisuelle.

²⁷ Fondation destinée à promouvoir le débat autour des droits de l'homme et droit humanitaire. N'est pas sans rappeler la défunte « Liberté sans frontières », dans la définition de ses buts.

²⁸ Voir à ce sujet TAG, journal interne de MSF Suisse, n° 2, octobre 2004, pp. 15 et 18. On y constate des plaintes vis-à-vis des fermetures de missions décidées sans consultation de l'équipe en mission.

²⁹ Une étude sur le sujet, parmi tant d'autres : « Accès aux soins des personnes en marge du système de santé Genève-Lausanne », MSF, août-septembre 2002, <<http://www.msf.ch/docs/rapports/rapportGE-LSN.pdf>>

³⁰ Erb-Leoncavallo, Ann Marie, « Interview de James Orbinski », *La chronique ONU*, octobre 1999

L'association « Liberté sans frontières » (LSF) sera une tentative de réflexion³¹ sur comment venir en aide de la manière la plus pragmatique aux populations. Sans *a priori* idéologiques, on essaye de créer une structure de recherche sur le développement et les droits humains dans le tiers-monde. Dans les faits, les divergences idéologique et philosophique entre MSF et LSF seront telles que MSF-Belgique voudra rompre avec ses confrères français³², et l'on verra des « missionnés » du Tchad exprimer leur indignation³³. Le problème lié à la création de « Liberté sans frontière » se terminera même devant les tribunaux³⁴.

D'un rôle d'urgentiste, l'association s'est profondément enracinée dans la société ; la diversification de ses objectifs à amené MSF à diversifier ses méthodes d'actions, multipliant comme nous l'avons vu fondations et associations « filles ». Entre sa création et l'année 1999, MSF a réalisé 43 missions majeures³⁵, indépendantes et « mandatées » confondues. Elle a reçu 15 prix récompensant son action, dont le prix Nobel en 1999.

3 L'empreinte de MSF sur les droit et devoir d'ingérence

Selon Rony Brauman, « l'aide humanitaire n'a pas pour ambition de transformer une société, mais d'aider ses membres à traverser une période de crise, autrement dit de rupture d'un équilibre antérieur »³⁶. Toutefois, de par son action, l'action humanitaire remet en cause bien des règles. La question qui se pose de prime abord est d'ordre légale : a-t-on le droit d'intervenir dans les affaires interne d'un Etat souverain ? Et au-delà de cette légalité, est-il possible de ne pas transformer les sociétés que l'on aide, de ne pas avoir de parti pris ?

Dans le droit international, il n'existe pas de droit d'ingérence ; la libre autodétermination des peuples, se retrouvant dans les Quatorze points de Wilson, le Pacte de la Société des Nations, l'article 2 de la Charte des Nations Unies, réaffirmé dans la Déclaration 2625 de l'Assemblée générale de la même organisation, tout concourt à démontrer le devoir inaliénable à ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures d'un pays.

Dès lors, il n'était pas question de voir un Etat s'immiscer dans les affaires d'un autre. Cette règle posée, on trouve pourtant des ingérences humanitaires, telle l'intervention au nom de la Croix-rouge française au Nigeria, en 1968 : la France interviendra lors du conflit interne, violant par-là même la souveraineté territoriale de cet énorme pays africain. Et il ne s'agit pas d'une action désintéressée, car tout porte à croire que la France, utilisant le prétexte d'intervention humanitaire, a livré des armes au Biafra³⁷.

Nous touchons ici le premier problème pratique lié à l'ingérence, à savoir la récupération économique ou même idéologique de l'action humanitaire. Sous couvert d'assistance, un Etat peut vouloir instrumentaliser des organismes désintéressés. Raison qui pousse les organisations à chercher le maximum d'autonomie.

D'autre part, malgré toute l'impartialité et la neutralité dont se revendiquent les associations humanitaires, il ne faut pas mésestimer l'impact réel sur le conflit : en requinquant un blessé, en apportant de la nourriture à un affamé, on avantage le camp des victimes. Une fois les plaies pansées et la subsistance ingurgitée, les victimes repartent en guerre. Il devient donc très difficile de se déclarer impartial, lorsque l'action elle-même, de part sa nature, ne l'est pas. Toute action est politique, il est matériellement impossible de sortir de ce carcan. « L'humanitaire, c'est la même chose

³¹ Brauman, Rony, « Tiers-mondisme: les intentions et les résultats », *Le Monde diplomatique*, novembre 1985. A noter que cet article fait suite à celui de Gresh, Alain, « Une fondation au-dessus de tout soupçon », *Le Monde diplomatique*, mai 1985. La controverse fut vive sur la filiation idéologique de cette fondation.

³² « Médecins sans frontières devant un tribunal belge », *Le Monde diplomatique*, août 1985

³³ Vallaey, Anne, *ibid*, p. 486, et Laurent, Philippe, « Solidarité et non-alignement idéologique », *Le Monde diplomatique*, novembre 1985

³⁴ La section hexagonale refusait que MSF-Belgique puisse continuer à utiliser le sigle MSF. Elle sera déboutée.

³⁵ <<http://www.msf.org>>

³⁶ Rony Brauman, *L'action humanitaire*, 2^{ème} édition, Flammarion, 2000, in Ryfman, Philippe, « L'action humanitaire », La documentation française, n° 864, octobre 2001, p. 23

³⁷ Vallaey, Anne, *ibid*, pp. 66-68

que la politique, mais par des moyens différents », dit Kouchner³⁸. On trouve chez Philippe Laurent une nuance : « Que l'on croie ou non en l'apolitisme, on peut s'accorder en disant que certaines actions sont plus chargées politiquement que d'autres et que l'intentionnalité qui les sous-tend peut être plus ou moins animée par une conscience idéologique, plus ou moins articulée sur un plan politique »³⁹. C'est donc l'intention *a priori* de donner une direction qui serait condamnable.

Impartialité difficile, voire impossible, toujours est-il que MSF a pesé pour beaucoup dans les discussions relatives au sujet. Pour celle-ci, il est nécessaire d'avoir un devoir d'ingérence – intervention par le biais des ONG, et non pour un droit d'ingérence⁴⁰ - intervention par le biais des Etats.

3.1 Evolution du droit d'ingérence

Le besoin de démarquage conduit MSF à parfois intervenir sans l'aval des Etats hôtes, comme par exemple lors de l'invasion soviétique en Afghanistan ; violant le droit en vigueur, Malhuret revendique le droit d'intervenir en se passant de toute permission, car « on ne peut reprocher à quiconque de trancher en faveur de l'impératif moral [...] évoqué contre la règle politique coutumière »⁴¹. Il existe ainsi des intérêts supérieurs moraux au-dessus du droit, mais MSF n'est pas non plus totalement étrangère au droit ; elle a même édité un recueil juridique concernant le droit humanitaire⁴².

Preuve est faite toutefois que l'idée d'un devoir d'ingérence se concrétise au sein de MSF, et fait son chemin dans le monde occidental dans son ensemble. Rester passif devant l'horreur devient de plus en plus inacceptable. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et si nous avons pu voir à travers la genèse de l'association MSF comment le *modus operandi* des ONG humanitaire a évolué, il convient de brièvement poser les jalons majeurs du « devoir d'ingérence ».

3.1.1 1987 : Droit et morale humanitaire

A Paris, le 26 janvier 1987, s'ouvre une conférence sur le « Droit et morale humanitaire », organisée par Médecins du monde et la faculté de droit de Paris-Sud. C'est en réalité Bernard Kouchner et Mario Bettati qui l'organisent, appuyés par le Président de la République et le Premier ministre français. On y discute du devoir d'ingérence, on y pose certains jalons moraux et juridiques d'une future loi.

La liaison avec le vote de l'Assemblée générale des Nations Unies est on ne peut plus directe. Le 8 décembre 1988, sur proposition française⁴³, est adoptée la résolution n°43/131⁴⁴, prévoyant une « assistance humanitaire aux victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre » ; les Etats sont priés de faciliter l'accès des ONG humanitaires et de coopérer avec elles. On peut noter que même les pays du Sud ont voté positivement dans ce sens, bien que certains auteurs s'accordent à penser que les Etats du Tiers Monde y ont vu un énième avatar des puissances coloniales⁴⁵.

Pour la première fois, on parle au niveau le plus légitime de l'intervention des ONG, habilitées à agir dans les situations extrêmes. Bien qu'on ne puisse parler de « loi humanitaire » - car dénuée de tout pouvoir coercitif, c'est toutefois une reconnaissance du travail effectué par toute cette deuxième génération d'organismes humanitaires.

3.1.2 La fin de la Guerre Froide

La fin de la Guerre Froide est un changement paradigmatique à tout point de vue ; le veto idéologique des superpuissances n'est plus de mise. Mais les obsessions de *realpolitik* de la Guerre froide vont céder leur place à une décennie de conflits internes, de guerres civiles.

³⁸ Kouchner, Bernard, « Les grands entretiens », *Télévision Suisse Romande*, 05 août 2003

³⁹ Laurent, Philippe, « Solidarité et non-alignement idéologique », *Le Monde diplomatique*, novembre 1985

⁴⁰ Braumann, Rony *in* Tenzer, Nicolas, « L'humanitarisme contre la politique ? », *Le Banquet*, n° 2, 1993

⁴¹ Vallaeys, Anne, *ibid*, p. 442

⁴² Bouchet-Saulnier, Françoise, *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*, La Découverte, Paris, 2000

⁴³ Comme nous l'avons vu ci-dessus, Bernard Kouchner était membre du gouvernement en place...

⁴⁴ Voir annexe.

⁴⁵ Pellet, Alain, « Avant-propos » *in* Pellet, Alain, « Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire », *La documentation française*, n° 758-759, décembre 1995, p. 6

On pourra entendre le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, souhaiter dès le 3 janvier 1990 –un mois à peine après la Chute du Mur - que les juristes internationaux réfléchissent en commun sur un possible « droit d'assistance, d'ingérence ou d'intervention », lorsque la démocratie ou les droits de l'homme sont menacés à l'intérieur d'un Etat. Il déclarera que « ça ne peut plus être un Etat qui se charge de faire la police, car c'est le système ancien. L'ONU ne peut le faire et la Communauté internationale n'est pas outillée pour le faire »⁴⁶. Alors que les braises du Mur de Berlin sont encore chaudes, on se préoccupe déjà de comment faire la police, dans ce nouveau rapport de forces mondial. M. Jacques Chirac, alors président du RPR, renchérit cinq jours plus tard en ajoutant que ce débat devrait avoir lieu dans le cadre de l'ONU⁴⁷ ; nuance de taille, et qui en dit long sur la différence d'approche des deux hommes. On sent que des modifications d'approche de l'humanitaire sont en route.

La seconde Guerre du Golfe, et le problème humanitaire kurde en découlant⁴⁸, donnera lieu à la résolution 688 du Conseil de sécurité du 5 avril 1991 (voir annexe), qui renouvelle la volonté de la communauté internationale de permettre aux organisations humanitaires d'accéder aux populations civiles ; le CS apporte une pierre supplémentaire à l'édifice⁴⁹, car posées cette fois-ci par l'organe détenant le monopole de la violence légitime mondial. Plus important encore, c'est le début d'un changement en profondeur du droit international, avec pour la première un lien direct effectué entre la stabilité intérieure d'un pays et les répercussions sur les pays voisins⁵⁰. Le Conseil de Sécurité étant chargée de la paix dans le monde, on mesure que l'importance majeure de ce changement. On semble se diriger avec plus de vigueur vers un droit d'ingérence.

La décennie écoulée, malgré la fin de Guerre Froide, n'a pas tenu ses promesses sur le plan humanitaire : que ce soit la Somalie, le Rwanda, la Croatie, la Bosnie – et pour ne rester aux crises de grande ampleur, les associations humanitaires ont malheureusement eu leur rôle à jouer, les Etats n'intervenant que tard, ou pas du tout.

En réalité, on a continué à fonctionner comme auparavant : le lieu de l'intervention humanitaire se choisit, lorsque des intérêts décrets « nationaux » sont en péril. On a constaté une étatisation de l'humanitaire, avec l'utilisation de « carte » aide humanitaire pour justifier tout conflit. Le summum est atteint en 2003, lors de la troisième guerre du Golfe, où les USA utilisent le prétexte de venir en aide au peuple irakien comme justification à leur intervention.

3.2 Les problèmes inhérents à l'action humanitaire : MSF et ses contradictions

Lorsque nous prenons en compte les débats internes à Médecins sans frontières, présentés précédemment, nous remarquons que leur dialectique intrinsèque déborde de la simple sphère de l'association, et agit sur son action, sur sa structuration. L'ingérence humanitaire, en grande partie fruit de la réflexion des membres actuels et anciens de MSF, n'est pas sans amener de nombreuses interrogations.

D'une part, médiatiser les interventions engendre une question immédiate : on change l'agenda médiatique, on sensibilise la population aux problèmes du monde, on engendre une écoute accrue au domaine humanitaire. Mais la réappropriation du discours humanitaire en vogue⁵¹, voire l'instrumentalisation des organisations humanitaires par l'Etat, n'est qu'à un pas. Et ce pas, les Etats le franchissent régulièrement. Or, pour être pris au sérieux, on ne peut se contenter d'envoyer l'image

⁴⁶ « M. Dumas souhaite une réflexion internationale sur le "droit d'ingérence". », *Le Monde*, 5 janvier 1990

⁴⁷ « M. Chirac souhaite un débat sur le "droit d'ingérence" dans le cadre de l'ONU », *Le Monde*, 10 janvier 1990

⁴⁸ Après avoir poussé les Kurdes à se révolter lors de l'opération « tempête du désert » contre le pouvoir irakien, George Bush et sa coalition se retireront de l'Irak, laissant les alliés d'hier essayer les actions punitives de Saddam Hussein.

⁴⁹ Le CS « *Insiste* pour que l'Iraq permette un accès immédiat des organisations humanitaires internationales à tous ceux qui ont besoin d'assistance dans toutes les parties de l'Iraq et qu'il mette à leur disposition tous les moyens nécessaires à leur action ».

⁵⁰ Le CS « *Condamne* la répression des populations civiles iraqiennes dans de nombreuses parties de l'Iraq, y compris très récemment dans les zones de peuplement kurde, qui a pour conséquence de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région ».

⁵¹ Sánchez Rubio, David, « Interventions humanitaires : principes, concepts et réalités » in « Interventions humanitaires ? », *Alternatives Sud*, vol. 11, n° 3, 2004

d'un « bras humanitaire » de l'Etat. Nous allons présenter quels sont les tenants et les aboutissants de cette relation.

D'autre part, le problème précédemment soulevé de la chronicité de l'action induit la question de l'impact réel sur les populations civiles ; avoir peur d'une bureaucratisation des membres de MSF est une chose, mais qu'en est-il des besoins et de l'influence d'une action longue ? Et quels sont les avantages d'une action courte ? Là aussi, nous tenterons d'apporter quelques éclairages sur le sujet.

Ces deux interrogations dépassent le simple cadre de l'association présentée dans ce travail, nous en sommes conscient. Toutefois, elles se posent avec encore plus de force dans le cas de MSF qui, de par son influence sur le devoir d'ingérence, et de par les pratiques nouvelles qu'elle a pu amener sur le terrain, représente un « laboratoire » de l'humanitaire en général.

3.2.1 L'indépendance : avantage ou inconvénient ?

La médiatisation produit de nombreux effets pervers, que ce soit l'illusion de la compréhension des peuples du monde – « effet village global » – la dissimulation de guerres oubliées - « effet CNN » – et surenchère dans l'action humanitaire⁵² – « effet de mode ». Ce dernier effet engendre une grande tentation pour l'Etat d'utiliser la visibilité des ONG humanitaires ; publicité à moindre coût, vitrine commerciale des politiques, il est de bon ton d'afficher les actions entreprises pour de motifs altruistes à l'étranger. C'est profitable à la politique étrangère – et aux investisseurs étrangers, mais également à la politique interne, où le gouvernement augmente sa popularité.

Or, le rôle d'un Etat est de protéger ses citoyens, de défendre les payeurs de l'impôt ; le rôle de MSF est d'aider un individu quelles que soient ses appartenances politiques, ethniques, nationales. Comme nous l'avons vu pour le conflit du Biafra, l'intervention humanitaire peut être également un moyen commode de soutenir un belligérant de manière détournée. Et justement, les Etats ont l'habitude d'intervenir pour ce type de raisons ; du Vietnam en 1964 à l'Irak en 2003, on justifie les interventions militaires sous le prétexte de venir au secours des populations brimées.

ONG et Etats sont en concurrence sur la scène médiatique. On comprend donc qu'il soit nécessaire de s'affranchir de l'Etat, et c'est en cela que le « sans-frontiérisme » est innovant, prenant à contre-pied toute la logique existant jusqu'alors. Car comme le dit James Orbinski, président de MSF international, « Humanitarianism occurs where the political has failed or is in crisis »⁵³. Le danger lié à la médiatisation est bien présent, mais MSF peut-elle être totalement indépendante ?

L'indispensable acteur étatique

Il est en effet difficile de radicalement se débarrasser du souvent gênant acteur étatique ; en premier lieu, il est nécessaire de garantir le maximum de sécurité aux membres de l'ONG.

Les organisations humanitaires sont théoriquement protégées par le droit humanitaire en vigueur ; cependant, les interventions n'ont pas toujours lieu dans des pays démocratiques, et les mouvements de libérations nationales sont peu portés sur le respect du droit. Déjà lors des opérations de secours en Afghanistan durant l'invasion soviétique, le rapt des médecins est utilisé comme arme de négociation. Le problème se pose avec encore plus d'acuité depuis l'intervention militaire étasunienne de 2003 en Irak, où les organismes humanitaires sont pris pour cible⁵⁴.

En dehors de l'armée étatique, il existe bien évidemment la solution des milices locales ; c'est une expérience qu'a vécu en Somalie l'association, et ce fut un désastre. La tentative de rémunération de certaines factions de *warlords* s'est soldée par un chantage sur l'organisme, une extorsion de fonds en règles. Méconnaissance des réalités politiques du terrain, mais également manque de légitimité de MSF pour ces acteurs ont failli se solder en catastrophe monumentale. L'exemple somalien a prouvé que cette méthode était à bannir des principes d'actions.

En somme, il faut opérer dans des lieux sûrs, mais on ne peut accepter l'aide militaire étatique : le dilemme reste entier.

⁵² Braumann, Rony *in* Tenzer, Nicolas, *ibid.*

⁵³ Orbinski, James, « Nobel peace prize speech », Oslo, 10 décembre 1999

⁵⁴ Collasis, Laurent, « L'intervention en Irak et le droit international », *Cahiers internationaux*, N° 19, Pedone, Paris, 2004

Allant encore plus loin, il est à noter que MSF appelle parfois à des interventions militaires, comme dans le cas du Rwanda ; évidemment, une telle intervention ne peut être que le fait d'un acteur étatiques ! Toutes louables que soient les intentions des ONG, il est à remarquer que ce ne sont que les acteurs étatiques qui sont à même d'imposer les cessez-le-feu ou autres négociations entre belligérants.

Qui sont ces acteurs ? Les nations occidentales. Comment dans ces conditions faire croire qu'il n'y a pas de motivations politiques lors d'une intervention de MSF ? Il devient improbable que l'on puisse appeler à la fois les Etats à prendre partie, et à la fois se prétendre impartial. Et c'est là toute l'ambiguïté de la situation ; si d'un côté nombreux sont ceux qui défendent une non-ingérence, sous prétexte que la seule motivation d'un Etat est son propre profit, de l'autre, des organisations humanitaires comme MSF tentent d'alerter l'opinion publique sur les catastrophes au sein de ces Etats. Comment faire pour défendre les droits de l'homme quotidiennement bafoués, si ce n'est par des interventions de force ? Car il « est des situations où la non-ingérence vaut non-assistance à personnes en danger de mort ou à peuple en voie de génocide »⁵⁵.

En conséquence, même si MSF rechigne à avoir entrer dans la logique étatique, souhaitant prendre le plus de distance possible avec son armée, avec ses politiques, l'association ne peut s'en affranchir totalement. Cela tient à la nature et la structure même de la communauté internationale, où l'on ne peut se passer des acteurs étatiques. A travers ses « coups » médiatiques, l'association s'adresse directement aux à la population, mais indirectement aux gouvernements.

Vellités indépendantistes

Malgré cela, la volonté de se démarquer des Etats a toujours été présente dans l'association médicale ; fonctionnant à 80% avec des ressources du secteur privé⁵⁶, MSF n'a jamais souhaité n'être qu'un faire-valoir. Conscient des atouts que lui prête sa forme, le mouvement veut garder son indépendance, cause de nombreuses frictions internes, comme nous l'avons vu précédemment.

L'indépendance permet d'éviter que l'on assimile le mouvement, au sein des populations aidées, à l'Etat interventionniste. La médiatisation propulse MSF sur le devant de scène internationale ; mais qui, hors des contrées ayant un accès libre à l'information, est à même de comprendre que les buts des ONG et militaires sur leurs territoires divergent ? Le mollah Abdul Hakim Lafiti, porte-parole taleb, déclarera que des « organisations comme Médecins Sans Frontières travaillent également dans l'intérêt des Américains, ils sont des cibles pour nous »⁵⁷. Il est toutefois difficile de trouver un milieu entre « pas assez » et « trop » de communication publique. Si l'on en fait trop, le risque est de paraître « collabo » d'un Etat ; si l'on n'en fait pas assez, on peut se faire phagocyter par la propagande de celui-ci. Dans tous les cas, la solution passe par l'affirmation d'une indépendance.

L'affaire renvoyant dos à dos MSF et les Pays-Bas au sujet d'Arjan Erkel prend toute sa raison d'être, lorsqu'on a cette réalité à l'esprit. Enlevé en août 2002 au Dagestan, il restera plus de 20 mois captif. Le dénouement de l'affaire se réalisera grâce au concours de l'Etat hollandais, qui aurait versé une rançon aux kidnappeurs. Mais l'Etat exige d'être remboursé par MSF, ce à quoi l'association se refuse... « On peut se poser la question de savoir quel est l'acteur le plus légitime », explique-t-on à MSF⁵⁸. En payant, alors qu'un Etat a fait le choix de mettre la main à la poche de son propre chef, l'organisme perdrait une image d'indépendance, ce qu'il ne peut se résoudre à accepter. Plus qu'une question d'argent, c'est en réalité une question de principes. Des principes avec lesquels MSF ne souhaite pas transiger.

La médiatisation des réussites d'une ONG est cruciale ; elle lui donne plus de poids dans la négociation de son indépendance. Mais elle apporte sont lot d'insolubles problèmes, également. Augmenter la visibilité des conflits, rôle que s'est assigné MSF, a pour résultat subreptice la création d'un alibi humanitaire. Les Etats peuvent se dédouaner de toute intervention, comme dans le cas de la Yougoslavie. François Mitterrand déclara lors de la guerre de Bosnie : « J'espère que par un accord amiable il sera possible de faire transiter les secours humanitaires » et d'affirmer dans le même temps

⁵⁵ Bettati, Mario, « Le devoir d'assistance à peuples en danger », *Le Monde Diplomatique*, avril 1980

⁵⁶ Interview du 30 novembre 2004

⁵⁷ « Afghanistan, l'humanitaire "assassiné" », *MSF-Paris*, 5 juillet 2004

⁵⁸ Interview du 30 novembre 2004

« Il ne s'agit pas de faire la guerre à qui que ce soit »⁵⁹. Le chef d'Etat se décharge de toute responsabilité sur les secours humanitaires qui, pour l'occasion, avaient sensibilisé la presse sur leur travail effectif sur le terrain.

MSF est pour un devoir d'ingérence, comme nous l'avons vu. Il ne faudrait pas que la médiatisation finisse par noyer les deux actions très différentes dans un slogan fourre-tout ; chacun a son propre rôle à jouer, et « les volontaires de l'humanitaire ne sont pas plus désireux que les journalistes d'être confondus avec des soldats »⁶⁰.

Consciente des problèmes liés à sa position sur la dénonciation et la médiatisation, MSF a cherché dès le départ de d'afficher une transparence⁶¹ à toute épreuve, l'un des palliatifs très efficace⁶² face aux soupçons formulés à l'encontre de l'association. L'indépendance est indissociable de la transparence.

3.2.2 Missions longues, et l'impact sur le terrain

Le choix du long ou du court terme requiert une organisation différente pour l'association, comme nous l'avons vu. Mais cette organisation a également des conséquences différentes sur les populations. MSF a choisi à la fin des années 70, en se dotant d'un président ayant connu les camps de réfugiés, de privilégier l'action étalée sur la durée. Bien que ça n'ait jamais occulté le débat au sein du mouvement, il faut reconnaître que les actions de MSF sont aujourd'hui très éloignées d'un aventurisme kouchnérien.

Néanmoins, cette optique est propice à créer de nouveaux problèmes. Il ne faut donc pas croire, en effet, que les populations attendent toujours les organisations humanitaires occidentales les bras ouverts. Rony Brauman précise : « On passe d'une économie de la demande à une économie de l'offre. [...] On voit apparaître, notamment en Afrique, une hostilité ouverte à cet humanitaire-là, arrogant et conquérant »⁶³. On oublie l'individu, on mécanise l'aide humanitaire ; les personnes bénéficiaires de l'aide ne sont plus qu'un simple rouage d'une machinerie occidentale, et sont totalement déshumanisés.

Un certain dédain mêlé de paternalisme, voilà comment on peut ressentir l'aide occidentale de longue durée. Pour s'installer de manière persistante, des humanitaires arrivent, bardés de téléphones satellites, véhicules 4x4, dans des régions démunies de tout. Cela n'est pas pour adoucir une certaine image d'arrogance : la population, sur place, se méfie de plus en plus⁶⁴ de ces volontaires qui s'installent chez eux... Et nous rejoignons ici le problème déjà lié à la médiatisation, qui consiste à prendre pour cible les volontaires humanitaires. La conjonction de ces deux problématiques explique les retraits de MSF de nombreux pays, que ce soit la Corée du Nord, l'Irak, l'Afghanistan. Dans un contexte local de haine, rester plus de temps attise les envies et les rancœurs.

Une autre difficulté quasi récurrente se pose à travers le climat de confiance que crée l'aide humanitaire parmi la population. Elle accourt dans les centres de distribution d'aide, moyen pratique pour un Etat souhaitant déplacer sa population : la voilà concentrée, il devient plus aisé de mener sa politique si coûteuse en vies humaines. L'Ethiopie, en 1982, est à ce titre démonstratif de l'instrumentalisation dont les ONG peuvent faire l'objet non pas, cette fois-ci, par les Etats donateurs, mais par les Etats receveurs⁶⁵. Le déplacement forcé de la population en 1985 fera ainsi autant de morts que la famine de 1974⁶⁶.

Une intervention humanitaire à long terme est même source de prolongation du conflit⁶⁷. Les camps de réfugiés se transforment en caches d'armes, en lieux de recrutement de combattants. Des réseaux mafieux se tissent, et l'aide humanitaire alimente les différentes forces ; en Bosnie, c'est entre 30 à

⁵⁹ Guilledoux, Dominique, « La visite de M. Mitterrand à Sarajevo », *Le Monde*, 30 juin 1992

⁶⁰ Biberson Philippe, Brauman, Rony, « Le "droit d'ingérence" est un slogan trompeur », *Le Monde*, 23 octobre 1999

⁶¹ Huitième principe fondateur de MSF, voir annexe.

⁶² Erb-Leoncavallo, Ann Marie, *idem*.

⁶³ Paringaux, Roland Pierre, « L'humanitaire n'a pas vocation à être un Père Noël universel », *Le Monde*, 30 juin 1998

⁶⁴ Brauman, Rony, « Tendances contemporaines de l'humanitaire », *Colloque MSF-Espagne*, août 2003

⁶⁵ Braumann, Rony *in* Tenzer, Nicolas, *ibid*.

⁶⁶ Braumann, Rony, « Devoir humanitaire, devoir d'humanité », *Conférence à l'Université de St-Louis*, février 1998

⁶⁷ Weissman, Fabrice, « Nous assumons nos contradictions », *Libération*, 17 novembre 2001

50% de l'aide qui aurait été détournée⁶⁸. Plus on structure un camp de réfugiés et plus on le pérennise, et plus ces types de comportements augmentent ; le mouvement humanitaire a ainsi contribué à la reconstruction d'un appareil criminel au Rwanda⁶⁹.

La création d'un Etat dans l'Etat n'est pas non plus sans poser des difficultés ; en effet, il faut avoir à l'esprit qu'une organisation prodiguant de l'aide se passe des structures étatiques locales, créant des frontières imperméables. L'aide traverse sans – ou peu de – restriction le pays ; quel impact cela peut-il produire sur la légitimité du gouvernement ? Sur des gouvernements d'ailleurs souvent très faibles ? La population locale, déjà en manque de repères, remarque que ce ne sont pas ses élus qui pourvoient à leurs besoins, et risque de diminuer le peu de confiance existante déjà.

Peut-être que le problème le plus patent lié à l'intervention telle que le conçoit aujourd'hui MSF réside dans l'accoutumance à l'aide. Source du conflit entre MSF-Belgique et MSF-France au milieu des années 80, la discussion se produit lorsqu'une vague de pensée néolibérale secoue l'association française. Chez MSF-France on souhaite apprendre aux autres à pêcher, plutôt que de pêcher pour les autres.

En effet, puisqu'il y a création d'un micro-Etat MSF, qui se légitime aux yeux des réfugiés de par les soins et nourritures prodigués, comment éviter les profiteurs du système ? Plus le temps s'écoule, plus une dépendance vis-à-vis de l'aide s'installe. La création de structures permanentes (nécessaires à plus de vingt ans d'intervention en Afghanistan) a pour effet latent de ne pas pousser les locaux à se prendre en main. En effet, pourquoi le faire, puisque l'on sait que le lendemain, les MSF seront encore là ?

4 Conclusion

Les Médecins sans frontières, et tout l'humanitaire née à la fin des années 60 et 70, ont changé notre perception de la guerre. Voir les images de la réalité du terrain, entendre ce qu'il s'y passe réellement, donnent une toute autre relation vis-à-vis de l'horreur, on ne peut plus dire « on ne savait pas ». L'analogie qu'utilise depuis toujours Kouchner, pour expliquer l'importance de la dénonciation, est celle liée au CICR durant la 2^{ème} Guerre Mondiale : l'OI le savait, et n'a rien dit.

Ce rôle de dénonciation ne doit pas occulter les nombreux risques que peut engendrer cette prise de parole continue ; nous en avons abordé de nombreux, mais on peut rappeler ici Milan Kundera qui, reprenant la fameuse « marche pour la survie » à la frontière cambodgienne en 1980, n'y voit qu'une manifestation du kitsch : « Qu'est-il resté des agonisants du Cambodge ? Une grande photo de la star américaine tenant dans ses bras un enfant jaune »⁷⁰. Se pose ainsi la question de la pertinence de la médiatisation, et dans quel contexte faut-il l'utiliser. Démarche qu'un Kouchner, par exemple, s'est toujours refusé à faire. Questionnement que MSF, avec LSF dans un premier temps, puis avec FSF dans un deuxième, se pose régulièrement.

En plus des moyens, on doit se demander vers quel but doit tendre une ONG dans à époque. C'est également de manière transversale toute la question que se pose MSF, qui a vu ses tâches évoluer au fil du temps, s'adaptant aux changements de la communauté internationale. MSF a ainsi appelé à l'intervention militaire au Rwanda, au contraire de l'Afghanistan ; dans le premier cas, on constatait des massacres de masse, et pas dans le second cas⁷¹. Si le choix entre ces cas de figures semblait argumenté, est-ce que l'appel au secours médical en Chine, lors du massacre de la place Tiananmen⁷², était justifié ? Une ONG spécialisée, telle que MSF, ne peut être de tous les combats. Il est nécessaire qu'elle se concentre sur ce qu'elle sait faire le mieux, sur ce qui était à l'origine de son combat.

En grandissant, en passant d'une association nationale vers une organisation transnationale, MSF s'est peut-être perdue en chemin ; de sa volonté d'indépendance, n'est-elle pas tombée dans le travers « onusien » que tous redoutaient dès le départ, avec trop de bureaucratisme, trop de

⁶⁸ Pouligny, Béatrice, « L'humanitaire non gouvernemental face à la guerre », *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales*, 25 février 2001, p. 8

⁶⁹ de Waal, Alex, « Democratizing the Aid Encounter in Africa », *International Affairs*, vol. 73, n° 4, pp. 629

⁷⁰ Kundera, Milan, *L'insoutenable légèreté de l'être*, Gallimard, 1989

⁷¹ Weissman, Fabrice, « Nous assumons nos contradictions », *Libération*, 17 novembre 2001

⁷² Benthall, Jonathan, « Le sans-frontiérisme », *Anthropology Today*, vol. 7, n° 6, December 1991, p. 2

hiérarchie ? Beaucoup de membres se plaignent aujourd'hui de passer plus de temps à remplir des formulaires sur le terrain qu'à venir en aide à autrui.

On peut rétorquer que c'est la professionnalisation de MSF qui a permis d'amener le problème des conditions de vie des autres continents sur l'agenda des Occidentaux ; c'est certainement vrai, et plus encore, elle a permis sans aucun doute de diffuser son idéal dans toutes les sphères de la population, créant des imitations de ce qu'elle était à ses débuts. Elle a permis, via Kouchner, de créer un poste humanitaire au sein du gouvernement français.

Cependant, c'est pour servir de palliatif aux carences de l'Etat - et de la première génération d'associations humanitaires - que l'association s'est constituée ; doit-elle chercher aujourd'hui à y suppléer, et non se contenter d'une complémentarité avec celui-ci ? Là aussi, il y a un recentrage à effectuer, une association humanitaire ne peut pas appeler à bombarder un pays, des rebelles, ou des objectifs stratégiques. Ce faisant, elle renierait encore plus les principes fondateurs de la médecine ; pendant combien de temps encore pourra-t-elle continuer à s'appeler « Médecins sans frontières », au fur et à mesure que les liens avec la médecine se distendent ? La fin ne peut justifier les moyens, ou en tout cas, jamais pour une association voulant soigner des déshérités. C'est plus un discours étatique que celui d'une association de volontaires.

La force d'une ONG ne tient pas qu'à son poids médiatique ; la concentration de ses objectifs est également un atout de taille. Son logo, clairement identifiable par les bailleurs de fonds, par les Etats, par les populations brimées est tout aussi important. Chacun sait ce que représente l'ONG, sait pourquoi il donne ses fonds, ou *a contrario*, sait qui va lui porter secours. Encore une fois, appeler à l'intervention armée ne fait que créer un flou peu propice pour MSF.

Bien évidemment, il est difficile d'imposer un froid recul à des hommes qui côtoient la misère et l'indifférence, qui sont au « charbon ». Des hommes qui risquent leur vie pour aider le prochain. Mais ce sont exactement les arguments « kitsch » utilisés par les Etats-Unis lors de leur intervention en Irak ; il faut savoir pourquoi on fait les choses, et ne pas foncer tête baissée risquant d'empirer la situation. Le temps de la réflexion n'est pas superflu, et beaucoup de ratés de MSF l'ont démontré.

➤ Sources

A. Documents officiels

i : Archives de l'ONU

Résolution 43/131 de l'Assemblée générale de l'ONU, 8 décembre 1988

Résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU, 5 avril 1991

ii : Archives de Médecins sans frontières

Charte de MSF

<<http://www.msf.org/about/index.cfm?indexid=76997B7B-BA3E-11D4-B1FA0060084A6370>>

« Rapport d'activité 2003-2004 », MSF-France, 16 mai 2004

<<http://www.msf.fr/documents/base/2004-05-16-msfact.pdf>>

« Afghanistan, l'humanitaire "assassiné" », *MSF-Paris*, 5 juillet 2004

<<http://www2.paris.msf.org/site/actu.nsf/actus/afghanistan050704>>

TAG, journal interne de MSF Suisse, n° 2, octobre 2004

Bouchet-Saulnier, Françoise, « La guerre contre le terrorisme et le droit humanitaire », *Regional Press Institute de Saint-Petersbourg*, 19 octobre 2004

<<http://www.msf.fr/documents/base/2004-10-19-Saulnier.pdf>>

Brauman, Rony, « La protection des équipes humanitaires », *Bulletin MSF*, n° 47, juin 1990

<<http://www.msf.fr/documents/base/1996-03-04-Brauman.pdf>>

Brauman, Rony, « Tendances contemporaines de l'humanitaire », *Colloque MSF-Espagne*, août 2003

<<http://www.msf.fr/documents/base/1997-08-01-Brauman.pdf>>

Terry, Fiona, « The principle of neutrality: is it relevant to MSF? », *MSF*, décembre 2000

<<http://www.msf.fr/documents/base/2000-12-01-Terry.pdf>>

B. Témoignages

i : Mémoire

Kouchner, Bernard, *Le malheur des autres*, Odile Jacob, 1991

ii : Journaux et articles contemporains à l'événement

« Médecins sans frontières devant un tribunal belge », *Le Monde diplomatique*, août 1985

« M. Chirac souhaite un débat sur le "droit d'ingérence" dans le cadre de l'ONU », *Le Monde*, 10 janvier 1990

« M. Dumas souhaite une réflexion internationale sur le "droit d'ingérence". », *Le Monde*, 5 janvier 1990

Brauman, Rony, « Tiers-mondisme: les intentions et les résultats », *Le Monde diplomatique*, novembre 1985

Brauman, Rony, « Témoigner : une exigence morale », *L'ENA Mensuel*, n° 187, novembre 1988

Malhuret, Claude, « Report from Afghanistan », *Foreign Affairs*, vol. 62, Issue 2, Winter 83/84, pp. 427-435

Malhuret, Claude, « L'action humanitaire alibi de l'inaction politique ? », *Le Monde*, 20 août 1992

Paringaux, Roland Pierre, « L'humanitaire n'a pas vocation à être un Père Noël universel », *Le Monde*, 30 juin 1998

iv : Entretien, interviews

Colonna, Catherine, « Entretien avec Rony Braumann », *L'ENA Mensuel*, janvier 1995
<<http://www.msf.fr/documents/base/1995-01-01-Brauman.pdf>>

Tenzer, Nicolas, « L'humanitarisme contre la politique ? », *Le Banquet*, n° 2, 1993
<<http://www.msf.fr/documents/base/1993-04-01-Brauman.pdf>>

Tronc, Emmanuel, bureau international MSF, interview du 30 novembre 2004

Erb-Leoncavallo, Ann Marie, « Interview de James Orbinski », *La chronique ONU*, octobre 1999
<<http://www.un.org/french/pubs/chronique/1999/numero4/0499p16.htm>>

v : Conférences

Braumann, Rony, « Devoir humanitaire, devoir d'humanité », *Conférence à l'Université de St-Louis*, février 1998
<<http://www.msf.fr/documents/base/1998-02-07-Brauman.pdf>>

Orbinski, James, « Nobel peace prize speech », Oslo, 10 décembre 1999
<<http://www.msf.org/content/page.cfm?articleid=6589CCA6-DC2C-11D4-B2010060084A6370>>

C. Sources audiovisuelles

Kouchner, Bernard, « Les grands entretiens », *Télévision Suisse Romande*, 05 août 2003

➤ Travaux

A. Ouvrages généraux

Oppenheim, L., Lauterpacht, H., *International Law : A Treatise*, 8th edition, vol. 1, 1955

B. Monographies et ouvrages collectifs

« Interventions humanitaires ? », *Alternatives Sud*, vol. 11, n° 3, 2004

Pellet, Alain, « Droit d'ingérence ou devoir d'assistance humanitaire », *La documentation française*, n° 758-759, décembre 1995

Ryfman, Philippe, « L'action humanitaire », *La documentation française*, n° 864, octobre 2001

Vallaëys, Anne, *Médecins sans frontières, la biographie*, Fayard, Paris, 2004

Weissman, Fabrice, *A l'ombre des guerres justes*, Flammarion, Paris, 2003

C. Articles

i : Articles sur Internet

« Réfugiés dans le monde en 2004 », PopulationData.net, 2004

<http://www.populationdata.net/humanitaire/refugies_2004.html>

Languirand, Jacques, « La loi du tapage », radio-canada, novembre 1993
<<http://radio-canada.ca/par4/gr/gr0903.htm>>

Poulligny, Béatrice, « L'humanitaire non gouvernemental face à la guerre », *Centre d'Etudes et de Recherches Internationales*, 25 février 2001
<<http://www.ceri-sciences-po.org/cherlist/poulligny/huma.pdf>>

ii : Articles scientifiques

« L'ingérence humanitaire, illégalité et inefficacité », *Les Cahiers de Nord-Sud XXI*, n°16, Institut nord-sud pour le dialogue interculturel, 13 octobre 1997

Benthall, Jonathan, « Le sans-frontiérisme », *Anthropology Today*, vol. 7, n° 6, décembre 1991

Buhler, Pierre, « Les Etats-Unis et le droit international », *Commentaire*, volume 26 n° 103, automne 2003, pp. 517-562
<http://coursenligne.sciences-po.fr/pierre_buhler/etats_unis.pdf>

Collasis, Laurent, « L'intervention en Irak et le droit international », *Cahiers internationaux*, N° 19, Pedone, Paris, 2004

de Waal, Alex, « Democratizing the Aid Encounter in Africa », *International Affairs*, vol. 73, n° 4, pp. 623-639

Pottier, Johan, « Lessons for Humanitarian Aid Workers », *African Affairs*, vol. 95, n° 380, juillet 1996, pp. 403-429

iii : Articles de presse

Bettati, Mario, « Le devoir d'assistance à peuples en danger », *Le Monde diplomatique*, avril 1980

Dupuy, Georges, « Le prix de l'humanitaire », *L'Express*, 13 décembre 2001

Gresh, Alain, « Une fondation au-dessus de tout soupçon », *Le Monde diplomatique*, mai 1985

Guilledoux, Dominique, « La visite de M. Mitterrand à Sarajevo », *Le Monde*, 30 juin 1992

Haski, Pierre, « Une immense illégitimité », *Le Monde*, 16 octobre 1999

Laurent, Philippe, « Solidarité et non-alignement idéologique », *Le Monde diplomatique*, novembre 1985

Liauzu, Claude, « Les droits de l'homme, privilège de l'Occident ou valeur universelle? », *Le Monde diplomatique*, janvier 1987

Sole, Robert, « Une conférence internationale à Paris : Le droit d'ingérence humanitaire », *Le Monde*, 28 janvier 1987

Weissman, Fabrice, « Nous assumons nos contradictions », *Libération*, 17 novembre 2001

D. Sites internet

Médecins sans Frontière, <<http://www.msf.fr>>, <<http://www.msf.org>>, <<http://www.msf.ch>>

Organisation des Nations Unies, <<http://www.un.org>>, HCR, <<http://www.unhcr.ch/statistics>>

US Committee for refugees, <<http://www.refugees.org>>

➤ Annexes

1. Le serment d'Hippocrate

Je jure par Apollon, médecin, par Esculape, par Hygie et Panacée, par tous les dieux et toutes les déesses, les prenant à témoin que je remplirai, suivant mes forces et ma capacité, le serment et l'engagement suivant :

« Je mettrai mon maître de médecin au même rang que les auteurs de mes jours, je partagerai avec lui mon avoir et, le cas échéant, je pourvoirai à ses besoins; je tiendrai ses enfants pour des frères, et, s'ils désirent apprendre la médecine, je la leur enseignerai sans salaire ni engagement. Je ferai part des préceptes, des leçons orales et du reste de l'enseignement à mes fils, à ceux de mon maître et aux disciples liés par engagement et un serment suivant la loi médicale, mais à nul autre. Je dirigerai le régime des malades à leur avantage, suivant mes forces et mon jugement, et je m'abstiendrai de tout mal et de toute injustice.

Je ne remettrai à personne du poison, si on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une pareille suggestion; semblablement, je ne remettrai à aucune femme un pessaire abortif, je passerai ma vie et j'exercerai mon art dans l'innocence et la pureté. Je ne pratiquerai pas l'opération de la taille. Dans quelque maison que j'entre, j'y entrerai pour l'utilité des malades, me préservant de tout méfait volontaire et corrupteur, et surtout de la séduction des femmes et des garçons, libres ou esclaves. Quoi que je voie ou entende dans la société pendant l'exercice ou même hors de l'exercice de ma profession, je tairai ce qui n'a jamais besoin d'être divulgué, regardant la discrétion comme un devoir en pareil cas.

Si je remplis ce serment sans l'enfreindre, qu'il me soit donné de jouir heureusement de la vie et de ma profession, honoré à jamais des hommes; si je le viole et que je me parjure, puissé-je avoir un sort contraire. »

2. Les 10 principes fondateurs de MSF

MSF a été créé pour contribuer à la protection de la vie et à l'allègement des souffrances en respect de la dignité humaine. MSF apporte des soins à des personnes en situation précaire et travaille à leur permettre de reprendre le contrôle sur leur futur.

1. L'Action médicale d'abord
2. Le témoignage, complément indissociable
3. Le respect de l'éthique médicale
4. La défense des Droits de l'Homme
5. Le souci d'indépendance
6. Un principe fondateur : l'impartialité
7. Un esprit de neutralité
8. Responsabilité et transparence
9. Une organisation de volontaires
10. Un fonctionnement associatif

1. L'Action médicale d'abord

L'action de Médecins Sans Frontières est avant tout médicale. Elle consiste principalement à procurer des soins curatifs et préventifs aux personnes en danger, indépendamment du pays où elles se trouvent. Lorsque l'action médicale seule ne permet pas d'assurer la survie des populations - comme dans des situations d'extrême urgence - d'autres interventions peuvent être développées dans les secteurs de l'approvisionnement en eau, la sanitation, la nutrition, la construction d'abris...

Cette action s'inscrit prioritairement dans les périodes de crise, c'est à dire de rupture d'un équilibre antérieur, et quand la vie des populations est menacée.

2. Le témoignage, complément indissociable

Par ses actions de témoignage, MSF cherche avant tout à améliorer le sort des populations en danger.

Le témoignage se traduit par:

- La présence directe des volontaires auprès des personnes en danger, pour effectuer le geste médical, qui associe proximité et écoute.
- Un devoir de sensibilisation du public sur la situation des personnes en danger.
- La possibilité de critiquer ouvertement les manquements aux conventions internationales et de dénoncer ces manquements. Il s'agit d'un ultime recours, lorsque les volontaires MSF sont témoins de violations massives des droits de l'Homme, comme en cas de déplacements forcés de populations, de refoulement de réfugiés, de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

Dans des cas exceptionnels, il peut se produire que, dans l'intérêt des victimes, les volontaires MSF portent assistance en s'abstenant de témoigner publiquement, ou qu'ils dénoncent sans assister, par exemple lorsque l'aide humanitaire, "instrumentalisée", est détournée de son objectif.

3. Le respect de l'éthique médicale

La mission de MSF est accomplie dans le respect des règles de la déontologie médicale: celle-ci impose en particulier le devoir de procurer des soins sans nuire (ni à un individu ni à un groupe) et d'assister toute personne en danger, avec humanité, impartialité, et en respectant le secret médical.

Par ailleurs, le droit international humanitaire protège la déontologie et la mission médicale. Il prévoit que nul ne peut être puni pour avoir exercé une activité de caractère médical conforme à la déontologie, quels qu'aient été les circonstances ou les bénéficiaires de cette activité.

Il affirme aussi que les personnes exerçant une activité de caractère médical ne peuvent être contraintes d'accomplir des actes ou des travaux contraires à la déontologie.

4. La défense des Droits de l'Homme

Médecins Sans Frontières fait siens les principes des Droits de l'Homme et du droit humanitaire international. Ceux-ci comprennent entre autres:

- le devoir de respecter les libertés fondamentales de chaque individu, y compris le droit à l'intégrité physique et mentale, et les libertés de pensée, de mouvement, tels que les présente la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1949;
- le droit des victimes à recevoir une assistance, ainsi que le droit des organisations humanitaires à donner une assistance dans les conditions suivantes: libre évaluation des besoins, libre accès aux victimes, contrôle de la distribution des secours, respect de l'immunité humanitaire.

5. Le souci d'indépendance

L'indépendance de MSF se caractérise avant tout par une indépendance d'esprit, qui est une condition de son indépendance d'analyse et d'action, c'est-à-dire du libre choix de ses opérations, de leur durée et des moyens pour les mettre en œuvre.

Cette indépendance se manifeste à la fois au niveau de l'organisation et de chacun de ses volontaires.

L'organisation MSF travaille sur la base d'une indépendance stricte à l'égard de toute structure ou pouvoir (qu'ils soient d'ordre politique, religieux, économique ou autre). MSF ne peut en aucun cas servir d'instrument de politique étrangère de quelque gouvernement que ce soit.

Ce souci d'indépendance étant également financier, MSF s'applique à rassembler un maximum de ressources privées, à diversifier ses financeurs institutionnels, et parfois à refuser certains financements qui porteraient atteinte à son indépendance.

De leur côté, les volontaires MSF sont tenus au devoir de réserve, et doivent éviter par leur attitude personnelle de lier ou d'impliquer MSF (politiquement, institutionnellement ...).

6. Un principe fondateur : l'impartialité

L'impartialité est le fondement de la mission de MSF; elle est indissociablement liée à son indépendance d'action. L'impartialité est définie par les principes de non-discrimination et de proportionnalité :

- non-discrimination en fonction de l'appartenance politique, la race, la religion ou le sexe, ainsi que de tout autre critère analogue;
- proportionnalité de l'assistance par rapport à l'intensité des besoins. C'est vers les personnes les plus gravement et les plus immédiatement en danger que l'action de MSF se dirige en priorité.

7. Un esprit de neutralité

MSF ne prend pas part aux conflits armés, et dans ce sens adhère au principe de neutralité. Cependant, la dénonciation est l'ultime moyen d'action pour aider les populations assistées par MSF, dans certains cas extrêmes, quand les volontaires sont témoins de violations massives des Droits de l'Homme. Dans ce cas, la seule assistance est rendue vaine du fait de la persistance de ces violations. C'est pourquoi MSF sort de l'observation stricte du principe de neutralité et exprime son témoignage, pour mobiliser les consciences en vue de faire cesser ces exactions et d'améliorer le sort des populations auprès desquelles les volontaires d'MSF sont présents.

8. Responsabilité et transparence

Face aux populations en détresse, MSF a l'obligation de mobiliser et de développer ses ressources. Recherchant le maximum de qualité et d'efficacité, MSF se donne l'obligation d'utiliser au mieux les compétences et les moyens dont elle se dote, à contrôler directement la distribution des secours, et à en évaluer régulièrement les effets. MSF se doit de rendre compte de ses actions de manière transparente, aux populations bénéficiaires comme à ses donateurs.

9. Une organisation de volontaires

MSF est une organisation basée sur le volontariat. Cette notion implique principalement :

- un engagement individuel envers les personnes en situation précaire, et par conséquent une responsabilité de chaque volontaire, sur qui repose la responsabilité de MSF;
- le désintéressement, qui atteste du caractère non-lucratif de l'engagement des volontaires.

Le volontariat est un facteur déterminant pour maintenir l'esprit de résistance aux compromissions, à la routine, et à l'institutionnalisation.

10. Un fonctionnement associatif

L'engagement de chaque volontaire envers le mouvement MSF va au-delà de l'accomplissement individuel d'une mission; il suppose aussi une participation active à la vie associative de l'organisation, et une adhésion à la charte et aux principes de MSF. Au sein des différentes structures représentatives de MSF, la participation effective de chaque volontaire sur la base d'une voix égale pour chaque membre, garantit le caractère associatif de l'organisation. MSF s'efforce aussi d'intégrer en permanence de nouveaux volontaires, afin de maintenir une certaine spontanéité d'action et un esprit d'innovation. Associé aux idéaux du volontariat, le caractère associatif de MSF lui permet une ouverture sur nos sociétés et une capacité de questionnement.

3. résolution 43/131 AG, 8/12/1988

L'Assemblée générale,

Rappelant qu'un des buts de l'Organisation des Nations Unies est de réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion,

Réaffirmant la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité nationale des Etats et reconnaissant que c'est à chaque Etat qu'il incombe au premier chef de prendre soin des victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre se produisant sur son territoire,

Profondément préoccupée par les souffrances des victimes de catastrophes naturelles et situations

d'urgence du même ordre, par les pertes en vies humaines, les destructions de biens et les déplacements massifs de populations qui en résultent,

Ayant à l'esprit que les catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre ont des conséquences graves sur des plans économique et social pour tous les pays touchés,

Souhaitant que la communauté internationale puisse répondre rapidement et efficacement aux appels à l'assistance humanitaire d'urgence lancés notamment par l'intermédiaire du Secrétaire général,

Consciente de l'importance que revêt l'assistance humanitaire pour les victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre,

Constatant que la communauté internationale apporte une contribution importante au soutien et à la protection de ces victimes, dont la santé et la vie peuvent être gravement menacées,

Considérant que le fait de laisser les victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre sans assistance humanitaire représente une menace à la vie humaine et une atteinte à la dignité de l'homme,

Préoccupée par les difficultés que peuvent rencontrer les victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre pour recevoir une assistance humanitaire,

Convaincue que, dans la mise en oeuvre de l'assistance humanitaire, en particulier dans l'apport de nourriture, de médicaments ou de soins médicaux, pour lesquels l'accès aux victimes est indispensable, la rapidité permet d'éviter que le nombre de ces victimes ne s'accroisse tragiquement,

Consciente que, à côté de l'action des gouvernements et des organisations intergouvernementales, la rapidité et l'efficacité de cette assistance reposent souvent sur le concours et l'aide d'organisations locales et d'organisations non gouvernementales agissant dans un but strictement humanitaire,

Rappelant que, dans les cas de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre, les principes d'humanité, de neutralité et d'impartialité devraient faire l'objet d'une particulière considération pour tous ceux qui dispensent une assistance humanitaire,

1. *Réaffirme* l'importance de l'assistance humanitaire pour les victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre;

2. *Réaffirme également* la souveraineté des Etats affectés et le rôle premier qui leur revient dans l'initiative, l'organisation, la coordination et la mise en oeuvre de l'assistance humanitaire sur leurs territoires respectifs;

3. *Souligne* l'importante contribution à l'assistance humanitaire qu'apportent les organisations intergouvernementales et non gouvernementales agissant dans un but strictement humanitaire;

4. *Invite* tous les Etats qui ont besoin d'une telle assistance à faciliter la mise en oeuvre par ces organisations de l'assistance humanitaire, notamment l'apport de nourriture, de médicaments et de soins médicaux, pour lesquels un accès aux victimes est indispensable;

5. *Lance un appel*, en conséquence, à tous les Etats pour qu'ils apportent leur appui à ces mêmes organisations dans leur action d'assistance humanitaire, là où elle est nécessaire, aux victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre;

6. *Prie instamment* les Etats situés à proximité de zones victimes de catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre, particulièrement dans le cas de régions difficiles d'accès, de participer étroitement aux efforts internationaux de coopération avec les pays touchés, en vue de faciliter, dans la mesure du possible, le transit de l'assistance humanitaire;

Demande à toutes les organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales compétentes dans l'assistance humanitaire de coopérer le plus étroitement possible avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe ou tout mécanisme *ad hoc* mis en place par le Secrétaire général à la coordination de l'aide;

8. *Prie* le Secrétaire général de recueillir les vues des gouvernements et des organisations intergouvernementales, gouvernementales et non gouvernementales sur la possibilité de renforcer l'efficacité des mécanismes internationaux et d'accroître la rapidité des secours dans les meilleures conditions pour les victimes des catastrophes naturelles et situations d'urgence du même ordre, là où il le faut, et de rendre compte à l'Assemblée générale lors de sa quarante-cinquième session;

9. *Décide* d'examiner cette question à sa quarante-cinquième session.

75^e séance plénière 8 décembre 1988

4. Résolution 688 CS du 5 avril 1991

Le Conseil de sécurité,

Conscient de ses devoirs et de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le maintien de la paix et la sécurité internationales,

Rappelant les dispositions du paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte,

Profondément préoccupé par la répression des populations civiles iraqiennes dans de nombreuses parties de l'Iraq, y compris très récemment dans les zones de peuplement kurde, laquelle a conduit à un flux massif de réfugiés vers des frontières internationales et à travers celles-ci et à des violations de frontière, qui menacent la paix et la sécurité internationales dans la région,

Profondément ému par l'ampleur des souffrances de la population,

Prenant acte des lettres, en date respectivement des 2 et 4 avril 1991, adressées au Secrétaire général par les Représentants de la Turquie et de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies',

Prenant acte également des lettres, en date respectivement des 3 et 4 avril 1991, adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Réaffirmant l'engagement pris par tous les Etats Membres de respecter la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de l'Iraq et de tous les Etats de la région,

Ayant à l'esprit le rapport communiqué par le Secrétaire général le 20 mars 1991,

1. *Condamne* la répression des populations civiles iraqiennes dans de nombreuses parties de l'Iraq, y compris très récemment dans les zones de peuplement kurde, qui a pour conséquence de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région;

2. *Exige* que l'Iraq, pour contribuer à éliminer la menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région, mette fin sans délai à cette répression et, dans ce contexte, exprime l'espoir qu'un large dialogue s'instaurera en vue d'assurer le respect des droits de l'homme et des droits politiques de tous les citoyens iraqiens;

3. *Insiste* pour que l'Iraq permette un accès immédiat des organisations humanitaires internationales à tous ceux qui ont besoin d'assistance dans toutes les parties de l'Iraq et qu'il mette à leur disposition tous les moyens nécessaires à leur action;

4. *Prie* le Secrétaire général de poursuivre ses efforts humanitaires en Iraq et de lui faire rapport d'urgence, éventuellement à l'issue d'une nouvelle mission dans la région, sur le sort des populations civiles iraqiennes, et en particulier de la population kurde, affectées par la répression multiforme exercée par les autorités iraqiennes;

5. *Prie également* le Secrétaire général d'utiliser tous les moyens à sa disposition, y compris ceux des institutions spécialisées pertinentes des Nations Unies, pour faire face d'urgence aux besoins fondamentaux des réfugiés et des populations iraqiennes déplacées;

6. *Lance un appel* à tous les Etats Membres et à toutes les organisations humanitaires pour qu'ils participent à ces efforts d'assistance humanitaire;

7. *Exige* de l'Iraq qu'il coopère avec le Secrétaire général à ces fins;

8. *Décide* de rester saisi de la question.

Adoptée à la 2982e séance par 10 voix contre 3 (Cuba, Yémen, Zimbabwe), avec 2 abstentions (Chine, Inde).